a vécu et prospéré pendant plusieurs années, mais les partis ont aussi été démoralisés. (Ecoutez! écoutez!) Oui, le parti de la réforme a été tellement désorganisé par ce projet de confédération qu'il reste à peine un vestige de la force qu'il avait avant; en vérité, il reste à peine un vestige de ce grand parti qui luttait depuis des années pour obtenir une réforme, mais qui, malheureusement, en 1864 comme en 1854, a changé de bord quand ses chefs ont pris les devants. (Ecoutez ! écoutez !) Serait-ce trop exiger des ministres qu'ils nous disent quelque chose du projet de fédération de ces deux provinces, qu'ils nous donnent une idée de ce qu'ils vont faire, maintenant que le grand projet est manqué, et quelle va être la part de responsabilité assumée par chacune des sections du Canada? Va-t-on nous laisser dans l'ignorance de ces sujets? Les affaires du pays vont-elles rester ainsi en suspens? Est-ce que toute la législation devra rester interrompue jusqu'à ce que la confédération, dont le succès devient de plus en plus douteux, s'accomplisse? (Ecoutez! écoutez!) Quelle est la somme que demande le gouvernement pour parer au prétendu danger qui nous menace? Estce que le peuple ne doit pas savoir quels préparatifs seront faits et quelles sommes vont être affectées à nos défenses? Je ne m'oppose pas à ce que l'on prenne des mesures pour défendre le pays, mais la prudence exige que nous sachions ce que coûteront ces travaux avant de voter pour leur exécution. Si la confédération ne doit pas avoir lieu, à quoi sert d'adopter des mesures de défense qui ne devaient être prises que dans le cas où le projet eût réussi? Pourquoi ne pas venir maintenant avec un projet pour le Canada seul, et refuser de nous faire connaître au juste ce qu'il cu coûtera au peuple pour ces travaux de défense, quelle taxe additionnelle il sera nécessaire d'imposer, en un mot, pourquoi ne pas nous donner tous les renseignements relatifs à ces sujets? (Ecoutez ! écoutez !) C'est rien moins que satisfaisant d'entendre dire que nous allons remettre le projet de nos défenses, que nous allons ajourner jusqu'à l'été, et que dans l'intervalle on va envoyer des commissaires à Londres chargés de traiter avec le gouvernement impérial. Si le danger est aussi imminent qu'on le dit, pourquoi ce long retard? (Ecoutez! écoutez!) Quant à moi, M. l'ORATEUR, je n'ai jamais été en fiveur d'aucune modification de notre consti-

tution, qui, je le crois, pourrait nous satisfaire si on la faisait bien fonctionner et si on était délivré de ces démagogues qui cherchent à semer la zizanie entre les deux sections. (Ecoutez! écoutez!) Tout ce que je puis dire-car je ne compte pas pousser plus loin mes observations pour le présentc'est que l'hon. proc.-gén. du Haut-Canada a rendu justice à la chambre s'il nous a donné tous les renseignements qu'il possédait à l'égard de la perspective actuelle de la question de confédération; mais ce qui me paraît en quelque sorte illogique, c'est de vouloir continuer les débats, quand le gouvernement lui-même reconnaît que la mesure est une affaire manquée. (Ecoutez! écoutez!)

L'Hon. A. A. DORION—Je pense que les explications que vient de donner l'hon. proc.-gén. du Haut-Canada ont quelque peu surpris la chambre. (Ecoutez!) La politique adoptée par le gouvernement, en juin 1864, n'est certainement pas celle suivie à l'ouverture de cette session, et encore moins celle que l'on vient de faire connaître. Ainsi qu'on peut le constater par le mémoire alors communiqué à la chambre, cette politique comportait qu'une mesure pour la confédération des deux Canadas, et renfermant des dispositions pour l'admission éventuelle des autres provinces, serait présentée à la chambre à cette session. Je vais faire la lecture de ce mémoire, afin qu'on n'ait pas lieu d'en douter. Quant le gouvernement donna ses explications, en juin dernier, deux mémoires furent communiqués à la chambre. L'un d'eux avait été communiqué à l'hon. président du conseil, et portait la suscription de "confidentiel." Il est ainsi conçu :—

"Le gouvernement est prêt à déclarer qu'immédiatement après la prorogation, il s'occupera de la manière la plus sérieuse de la négociation pour une confédération de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord. Que, avenant l'insuccès de ces négociations, il est prêt à s'engager à proposer une mesure législative, à la prochaine session du parlement, en vue de remé. dier aux difficultés existantes, en recourant au principe fédéral pour le Canada seul, accompagnée de dispositions qui permettront aux provinces maritimes et au territoire du Nord-Quest de s'incorporer ci-après dans le système Canadien. Que, pour la poursuite des négociations et régler les détails de la mesure législative promise, il émanera une commission royale composée de trois membres du gouvernement et de trois membres de l'opposition, dont l'un sera l'hon-M. BROWN, et le gouvernement s'engage à employer toute l'influence de l'administration pour assurer à la dite commission les moyens d'ate teindre le grand objet qu'il a en vue.